



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

APPEL A PROJETS

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Via des actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation (ISEF) aux enjeux d'environnement et de développement durable

SOUTIEN AUX STRUCTURES D'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT INTERVENANT DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DEPENDANT DE LA REGION (LYCEES, CFA ET CENTRES DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES)

AFIN D'Y FAVORISER ET D'Y ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DE DÉMARCHES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, forte d'une richesse environnementale exceptionnelle, s'est fixée un objectif d'exemplarité en matière de protection et de valorisation de la biodiversité, de prévention et gestion des déchets et de transition énergétique.

Par délibération du 17 décembre 2017, le Conseil régional a approuvé un Plan climat « Provence - Alpes-Côte d'Azur : une COP d'avance », afin de faire de notre territoire le moteur des accords sur le climat, de la transition énergétique, du développement et de l'accélération des énergies renouvelables, de la protection de la biodiversité et des espaces naturels, de la réduction de la consommation et de l'amélioration de la qualité de l'air.

Avec le Plan climat, la Région s'engage pour être une région exemplaire en matière d'environnement.

La Région intervient dans la construction, l'entretien et le fonctionnement des lycées publics, le fonctionnement des Centres de Formation d'Apprentis Régionaux (CFAR) et des centres de formations sanitaires et sociales. Au-delà de cette compétence, le Conseil régional souhaite prolonger les responsabilités qui lui sont dévolues par la loi et accompagner la sensibilisation et l'éducation des lycéens, apprentis et personnes en formation aux enjeux environnementaux et particulièrement ceux liés à la préservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique, la gestion et la préservation de la ressource en eau, la gestion et la prévention des déchets, et les politiques d'économie d'énergie et d'eau.

Cette politique, conduite en partenariat avec l'Éducation nationale et les Rectorats d'Aix-Marseille et Nice, vise notamment à :

- accompagner la mise en place de démarches globales de développement durable dans les lycées type « Agenda21 » ou « Etablissement en démarche de développement durable (E3D) » ;
- déployer des dispositifs pédagogiques proposés visant à associer les lycéens :
 - o Au plan d'économie d'énergie et d'eau (P3E) mis en œuvre par la Direction des lycées
 - o À la limitation du gaspillage alimentaire
 - o Au développement de la biodiversité
 - o À la prévention et gestion des déchets ;
- permettre à 100 % des lycéens de visiter au moins une fois un parc naturel régional ou national.

L'AIDE REGIONALE APPORTEE

a) Les objectifs

L'aide régionale visera à accompagner les structures d'Éducation à l'Environnement régionales pour qu'elles établissent un panel d'actions et de projets proposables aux établissements de formation et d'enseignement souhaitant mettre en œuvre leur démarche de développement durable. Les structures identifieront les établissements avec lesquels elles prévoient de réaliser leurs interventions.

b) Le montant de l'aide

L'aide régionale sera de 3 200 € maximum par action, par établissement accompagné (3 établissements maximum par structure associative) par la structure d'Éducation à l'Environnement. Le taux d'aide sera plafonné à 80 % des dépenses totales éligibles.

LES CRITERES D'ELIGIBILITE

Conditions générales

- Le projet doit concerner les établissements d'enseignement et de formation situés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et viser aux objectifs décrits ci-dessus ;
- Le projet doit viser à la mise en place de démarches collectives et à une appropriation sur le long terme des enjeux de développement durable et s'inscrire dans un programme pédagogique annuel.

Les porteurs de projets

L'appel à projets s'adresse à des structures d'Éducation à l'Environnement intervenant dans les établissements d'enseignement et de formation dans le champ de l'éducation à l'environnement et du développement durable.

L'évaluation

Une évaluation sera conduite pour chaque action conduite par lycée ; cette évaluation sera co-construite avec le lycée et transmise à la Région. Elle comprendra un état des lieux avant et après intervention de la structure.

D'autre part, le porteur transmettra annuellement une évaluation globale de ses actions dans les établissements d'enseignement et de formation. Ce travail pourra être fait en suivant la méthodologie proposée dans le référentiel établi par l'IRFEDD¹.

Le pilotage de l'action

Le porteur de projet mettra en place un comité de pilotage de l'action, et informera la Région des réunions de celui-ci (information à transmettre au moins un mois avant la tenue des réunions).

Le comité de pilotage aura pour mission principale de faire les préconisations utiles au regard de l'évaluation des actions conduites dans les établissements.

¹ <http://www.irfedd.fr/recherche-action-diffusion/guide-devaluation-actions-deducation-a-lenvironnement-developpement-durable-eedd-favoriser-linnovation-sociale-lemergence-de-nouvelles-pratique/>

Les livrables

Le porteur de projet fournira à la Région :

- Un rapport d'activité annuel incluant la liste des établissements dans lesquels il est intervenu
- Le rapport d'évaluation annuelle.

Un dossier de demande de paiement comme le prévoit le règlement financier de la Région (à télécharger sur le site de la Région <http://www.maregionsud.fr/vivre-ensemble/vie-associative.html>)

ENVOI DES DOSSIERS avant le 15 mars 2019 (date butoir)

COMMENT RÉPONDRE A CET APPEL A PROJETS ?

1) Déposer sa réponse sur le mail dédié AAP-ISEF@maregionsud.fr

- En mettant en objet du mail : *Rep2019 « Nom de la structure »*
- En transmettant :
 - Une note technique (modèle ci-annexé)
 - Un budget prévisionnel

2) Déposer en parallèle un dossier de demande de subvention administratif auprès de la Région :

- **Soit par courrier** (possible uniquement si la demande de subvention est inférieure à 5 000 €) ayant pour objet :

« Réponse Appel à projets "**Soutien aux structures d'éducation à l'environnement intervenant dans les établissements d'enseignement et de formation dépendant de la Région (lycées, cfa et centres de formations sanitaires et sociales) afin d'y favoriser et d'y accompagner la mise en place de démarches de développement durable**" » adressé à l'adresse suivante :

Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement
Service Environnement et Biodiversité
Hôtel de Région
27 place Jules Guesde
13481 Marseille cedex 20

- **Soit sur la plateforme** <https://subventionsenligne.maregionsud.fr>

Le dossier de demande de subvention administratif est à télécharger sur le site internet de la Région <http://www.maregionsud.fr/vivre-ensemble/vie-associative.html>

Pour tous renseignements ou conseils complémentaires relatifs à cet appel à projet, il est possible de contacter une des personnes suivantes :

Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement
Service Environnement et Biodiversité

Laurence COIFFET et Philippe LAFONT : AAP-ISEF@maregionsud.fr

Téléphone : 04 91 57 56 77 OU 04 88 73 66 91

LA CONSTITUTION DU DOSSIER INITIAL

Le porteur transmettra :

- Une présentation précise et détaillée de son projet d'intervention dans les établissements d'enseignement et/ou de formation :
 - o Thématiques
 - o Méthode d'animation
 - o Outils pédagogiques et support
 - o Calendrier d'intervention
- Le budget détaillé des interventions dans les établissements.

Critères d'analyse du projet

Chaque critère sera noté et une note globale sera attribuée au projet.

Le montant de la subvention demandé à la Région sera ajusté en fonction de la notation obtenue selon le barème suivant :

	Note sur 5	Barème d'ajustement des subventions demandées
* Thématiques en lien avec un ou plusieurs des 5 axes de la politique environnementale régionale issue des assises régionales. * Pour le public « lycéen » : visite d'un parc naturel régional ou national		≥15 : 100 % De 10 à 15 : 75 % De 5 à 10 : 50 % ≤ 5 : 0 %
Inscription du projet dans un programme pédagogique annuel de l'établissement		
Implication de la communauté éducative dans le projet		
Initiation de démarches globales de développement durable au sein des établissements (type E3D, Agenda 21)		



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE EN PROVENCE ALPES CÔTE
D'AZUR**

APPEL A PROJETS

**ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE PROVENCE-
ALPES-COTE D'AZUR**

**Via des actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de
formation (ISEF) aux enjeux d'environnement et de développement durable**

Année scolaire 2019-2020

**Soutien aux structures d'Éducation à l'environnement intervenant dans les
établissements d'enseignement et de formation dépendant de la Région
(lycées, CFA et Centres de formations sanitaires et sociales) afin d'y
favoriser et d'y accompagner la mise en place de démarches de
développement durable**

Date limite de transmission des réponses : avant le 15 mars 2019 (date butoir)

Région Provence Alpes Côte d'azur

Direction du développement des territoires et de l'Environnement

Service Environnement et biodiversité

27 place Jules Guesde

13481 Marseille CEDEX 20

Courriel : **AAP-ISEF@maregionsud.fr**

Fiche de candidature à l'appel à projets

NOTE TECHNIQUE

Soutien aux structures d'Éducation à l'environnement intervenant dans les établissements d'enseignement et de formation dépendant de la Région (lycées, CFA et Centres de formations sanitaires et sociales) afin d'y favoriser et d'y accompagner la mise en place de démarches de développement durable

LA STRUCTURE

Nom de la structure	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
Nom des responsables de la structure (Président(e)/directeur(trice)	
Appartenance réseau (x)	
Salariés/Bénévoles/Adhérents	
N° téléphone	
Courriel	

LE REFERENT DU PROJET

Nom et prénom	
Fonction	
N° téléphone :	
Courriel :	

LE PROJET ENVISAGÉ (Synthèse)

Intitulé du projet	
Territoire (s)	
Nombre d'établissements concernés	
Thématique (s) du projet	<ul style="list-style-type: none">○ Gestion et préservation de la biodiversité domestique et sauvage, terrestre et aquatique○ Prévention et gestion des déchets○ Gestion et préservation de la ressource en eau○ Maîtrise des consommations d'énergies○ Développement durable et découverte d'un parc naturel régional et d'espaces naturels protégés○ Multithématiques○ Autre : la(les)quelle(s)
Public(s) concerné(s)	
Nature des actions envisagées	
Nature des partenariats envisagés	
Planning prévisionnel de l'opération	

LE PROJET ENVISAGÉ (Note technique)